



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 8 septembre 2021

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H30 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, ~~CASTEL Guillaume~~, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, ~~PREVOST Eric~~, STUMBOFF Richard, VASSEUR Dominique, ~~GORET Jasmy~~, LECHAT Anne-Sophie (arrivée à 20h20), RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, PREVOST Eric, CASTEL Guillaume, GORET Jasmy

Secrétaire de séance : STUMBOFF Richard

Pouvoirs : FARDOIT Jean donne pouvoir à VASSEUR Dominique
PREVOST Eric donne pouvoir à BOURCET Benoît
CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît
GORET Jasmy donne pouvoir à RETAILLÉ Claire

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des réunions du 5 juillet 2021

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021.

Arrivée de Mme Lechat à 20h20.

Compétence éclairage public

Depuis 2014, le Te61 accompagne les collectivités locales sur des compétences dites optionnelles de transition énergétique. De ce fait, le Te61 avait inscrit l'éclairage public dans ces compétences optionnelles. Il avait alors été proposé aux communes qui le souhaitaient de transférer soit l'investissement seul, soit l'investissement et le fonctionnement en matière d'éclairage public.

Depuis 2018, il n'est plus possible de transférer l'investissement sans le fonctionnement. Il est mis en avant le fait que la connaissance du réseau permet de proposer des projets adaptés et d'apporter un conseil sur les investissements à réaliser.

Dans cette optique, à partir du 1^{er} janvier 2022, une collectivité ayant transféré uniquement la partie investissement aura le choix entre deux solutions :

- Transférer également la partie fonctionnement au Te61,
- Récupérer la partie investissement.

Il est rappelé que la commune est engagée avec l'entreprise Citéos pour la maintenance de l'éclairage public jusqu'à fin 2024.

M. le Maire précise qu'auparavant la commune avait la charge de l'investissement.

M. de la Hitte demande si, dans ce cas, les entreprises qui intervenaient étaient dans le domaine privé. En effet, Citéos est une entreprise privée, tout comme Vigilec qui est intervenue sur l'installation de l'éclairage public dans le lotissement les Vallées Bourges.

M. Michel rappelle que le conseil municipal avait délibéré sur la partie maintenance en début d'année. L'offre de Citéos était plus avantageuse que celle du Te61.

M. Stumhoff indique que la collectivité n'a pas d'intérêt à changer de prestataire, surtout du fait de notre engagement avec Citéos.

M. le Maire revient sur les travaux de la rue Jean Gabin. Le Te61 a géré la partie éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de récupérer la partie investissement qui avait été transférée au Te61 et de reprendre la gestion complète de l'éclairage public (fonctionnement et investissement) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Présentation du dossier relatif à la piste d'apprentissage du vélo

Mme Hauville et M. Stumboff ont pris différents contacts par rapport au projet de piste d'apprentissage du vélo.

- Concernant la recherche de subventions, Mme Seingier de la Sous-préfecture a indiqué que ce projet ne rentre pas dans les critères actuels d'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), que les nouveaux critères seront mis en place en novembre 2021. Contact sera pris à ce moment là avec elle pour nouvelle étude du dossier par Mr Stumboff. Par contre, le dossier est potentiellement éligible à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Mme Dabon, du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, est intéressée par le projet et pense le soumettre à un fonds européen. Un rendez-vous en mairie sera organisé courant octobre afin d'acter la demande d'aides.

M. Stumboff doit aussi prendre contact avec le Bureau de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'avec Mme Klymko pour le Conseil Départemental.

M. Bignon suggère de se rapprocher aussi du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

M. de la Hitte demande si ce type de structure existe ailleurs.

M. le Maire explique qu'il existe peu de pistes et que celles existantes sont très basiques : un enrobé et un marquage au sol.

Le projet de notre commune est précurseur par son tracé, la présence d'obstacles ainsi que son volet aménagement urbain et paysager. C'est d'ailleurs cet aspect très complet qui complexifie les demandes de subventions : ce dossier ne rentre pas dans une catégorie précise. Il combine le sport, l'éducation, la sécurité routière... Cela permet aussi à ce projet de rentrer complètement dans le cadre du nouveau dispositif national du «Savoir rouler».

M. Bignon propose aussi de contacter la FNDS / CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

- D'un point de vue des autorisations à obtenir, il sera nécessaire de s'assurer de l'utilité ou non des regards présents sur le terrain. L'entreprise qui interviendra demandera très certainement une attestation relative à la suppression ou non de ces regards.

Il existe un poteau ciment dans un coin du terrain. Ce poteau ne supporte aucun câble. Il faudra envisager le faire enlever.

M. Vasseur confirme que le SMIRTOM a donné son accord pour le déplacement des poubelles.

- Par rapport au coût du projet, 4 devis ont été sollicités. Ils ne sont pas parfaitement comparables. M. Stumboff souhaite définir précisément les aspects techniques afin de pouvoir partir sur une demande identique.

Concernant les barrières d'enceinte, il est proposé des barrières alu ou des lisses en bois. Mme Lechat suggère de mettre des éléments en composite comme pour le terrain multisports. L'entretien est plus facile et la durée de vie de ces matériaux est plus longue. Cette solution est retenue par le conseil et devra être budgétisée dans les devis.

Au niveau de la végétalisation, un engazonnement de la zone ainsi que la plantation d'une cinquantaine d'arbustes est retenue et sera également budgétisée.

En ce qui concerne la signalétique, il est proposé de contacter l'entreprise Signalcom pour la création des panneaux.

- Mme Hauville et M. Stumboff vont revenir vers les entreprises afin d'affiner les devis et les rendre parfaitement comparable.

Bureau de vote

Les bureaux de vote pour les élections régionales et départementales 2021 se sont tenus dans la salle des fêtes. En effet, du fait de la crise sanitaire, l'Etat avait imposé des conditions spécifiques d'organisation des scrutins.

La préfecture a sollicité, pendant les congés d'été, les communes afin de fixer le siège du bureau de vote. Historiquement, celui-ci était à la Mairie.

M. le Maire demande l'avis des élus pour le maintien à la Mairie ou le transfert à la salle des fêtes.

M. Vasseur trouve que la salle des fêtes se prête parfaitement à l'organisation des élections : accessibilité, stationnement, proximité des panneaux électoraux...

M. de la Hitte estime qu'un vote doit se dérouler dans une mairie.

Mme Lechat et M. Michel relatent l'accessibilité et le stationnement facilités par la salle des fêtes.

Mme Hauville met en avant le symbole de la République lié à la Mairie.

Les élus confirment en effet qu'il est important de maintenir ce symbole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le bureau de vote dans la mairie.

Divers

➤ M. le Maire relate un dossier de sécurisation de la ligne basse tension aux lieux-dits La Maladrerie et La Mare. Une demande d'information complémentaire a été sollicitée auprès du Te61. En effet, le projet comporte une partie d'enfouissement de ligne et un remplacement de ligne en aérien.

M. Bourcet demande si cette sécurisation est liée à la présence d'entreprises dans cette zone.

M. Vasseur rappelle que le coût de l'enfouissement des lignes est nettement supérieur à celui de la réfection d'une ligne en aérien.

➤ M. Michel indique qu'il y a eu un dépôt d'anciens poteaux route de Mortagne-au-Perche depuis le mois de juillet. Plusieurs autres poteaux sont aussi stockés dans un fossé au lieu-dit Réveillon. Contact va être pris avec le Te61 pour faire retirer ces poteaux.

➤ La Fête des Potiers s'est bien déroulée malgré une météo peu clémente le samedi soir et les averses du dimanche. Le feu d'artifices a été tiré sous la pluie. Le retour des potiers est satisfaisant de fait de l'organisation de cette manifestation mais aussi du point de vue de la fréquentation et du commerce effectué.

➤ Le vaccinobus a été présent sur la commune les samedis 24 juillet et 21 août. Plus de 400 doses de vaccins ont été administrées sur ces deux samedis.

➤ La fête du 14 août « La Nocturne » a été un succès. Les retours sont très positifs que ce soit par rapport au marché de producteurs, au spectacle, au feu d'artifices ou à l'organisation.

Mme Hauville soulève la participation des bénévoles sans laquelle aucune manifestation n'est possible, et les remercie vivement.

➤ M. le Maire fait part du décès de l'épouse de Jean-Luc Beauvils, vice-président en charge des Sports à la CDC des Pays de L'Aigle.

Questions diverses

• M. Stumboff a rencontré un souci avec le téléphone portable « Participation citoyenne » qui s'était déconnecté. Il a donc rappelé les administrés qui avaient essayé de le contacter en vain.

Il tient à rappeler que le but de ce dispositif n'est pas d'assurer une médiation entre particuliers.

M. le Maire rappelle qu'une conciliatrice de justice, Mme Pavy-Chevrier, vient en mairie pour gérer les litiges et problèmes que peuvent rencontrer nos administrés.

• Lors de la précédente réunion de conseil municipal, MM. Bignon et Michel avaient rapporté l'état d'avancement de la rénovation de la tribune. Après avoir eu les éléments complémentaires sur un des devis, il s'avère que le devis de l'entreprise BD Couverture est le plus avantageux.

M. Bignon indique que la couleur du bardage sera identique à celle du Pôle médical.

Les travaux pourront être réalisés pendant les vacances de la Toussaint, afin de ne pas bloquer les tribunes sur la période scolaire (utilisation par le collège).

• M. de la Hitte a été interpellé par M. Levasseur. En effet, un article est paru dans le bulletin municipal de juillet sur ce nouvel artisan, et une coquille a modifié son numéro de téléphone. Nous ferons un erratum dans le prochain bulletin.

• M. Bourcet annonce qu'un couple de canards a élu domicile sur la mare. Il interpelle aussi le conseil municipal sur la présence de rats à la mare. Du raticide a été mis mais pour une plus grande efficacité, un passage du dératiser va être demandé.

• Mme Retailé soumet la demande de Mme Degand, Présidente du comice, relative à l'accueil et l'organisation du comice d'arrondissement 2022 sur la commune de Moulins-la-Marche.

Il faut prendre attache auprès de la Société des Courses pour un éventuel accueil sur l'hippodrome.

Et avant toute chose, il faut s'assurer de la présence de bénévoles. Sans bénévoles, il est impossible d'organiser de telles manifestations.

• Mme Hauville regrette la présence de fientes de pigeons dans certaines petites rues du bourg.

M. Michel rappelle qu'il est indispensable de nettoyer les gouttières afin d'éviter de tels désagréments. Un courrier va être fait aux propriétaires. Dans un premier temps, les agents communaux vont se charger de nettoyer la rue.

- M. Vasseur souhaite un passage de broyeur route de Mortagne. Il s'agit d'une compétence CDC. Un passage a déjà été effectué mais il est vrai que l'été a été propice à la pousse de l'herbe.
- Lors de cérémonies et de certaines inhumations d'anciens combattants, les porte-drapeaux sont présents. Il s'avère que nos porte-drapeaux habituels rencontrent des problèmes de santé et ne peuvent plus assurer sereinement cette tâche. Quelques personnes nous ont fait part de leur souhait de représenter les anciens combattants et nous les en remercions.
- Mme Vitry souhaite connaître les activités proposées sur la commune.

Il y a :

- Les Jeunes Sapeurs Pompiers : un samedi matin sur deux,
- Le football : mercredi et vendredi selon les catégories,
- Le badminton : le lundi soir,
- Le chant : un vendredi sur deux,
- La gymnastique douce : le jeudi matin,
- La zumba : le jeudi soir,
- La pétanque : mardi et vendredi,
- Les ateliers « mémoire » : deux lundis matin par mois,
- Le club des bons vieux amis : le jeudi après-midi,
- Le yoga : le mardi soir,
- La randonnée : un dimanche par mois,
- Le cinéma : le 1^{er} vendredi soir du mois,
- Les cours de cuisine : un samedi par mois,
- Les animations de la médiathèque,
- Le théâtre pour enfants (si nombre de participants suffisant),

L'association Sports Loisirs Culture attend une confirmation pour la mise en place de cours de danse de salon pour adultes.

La professeure qui assurait les cours de danse pour enfants a arrêté son activité. M. Bignon donne un contact qui pourrait éventuellement reprendre cette activité.

Attache va aussi être prise pour de nouveaux cours de dessin.

Prochaine séance le 6 octobre 2021.

Levée de séance à 22h00.

GLORIA Fabrice

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

CHENIN-HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

VASSEUR Dominique

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLE Claire